

Date de dépôt : 6 octobre 2011

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de Mme Loly Bolay : concernant le secteur privé de l'économie domestique et, plus spécialement, les rapports professionnels juridiques et fiscaux entre les employeurs et le personnel domestique (question 3)

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 23 septembre 2011, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Sachant que, dans le canton de Genève, il y a près de 133 000 employeurs employant au moins 60 000 employées migrantes, qui sont soit : - au noir, au gris, au blanc - faisant en moyenne entre une et quarante heures par semaine pour accomplir les tâches ménagères, garder les enfants, prendre soin d'une personne âgée, handicapée.

Considérant que la mise en place du Chèque service, dont le but principal est de faciliter les tâches administratives des employeurs, a actuellement un fichier d'environ 4 000 clients.

Que, par ailleurs, la majorité des migrantes ne sont pas des réfugiées mais souvent des «sans-papiers» issues de familles très pauvres, et qui doivent envoyer régulièrement de l'argent à leur famille.

*Monsieur le Conseiller d'Etat, en charge du département de la **Solidarité et de l'emploi**,*

Ma question est la suivante :

Quelles sont les incidences, tant juridiques que fiscales, pour les personnes concernées ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Chèque Service déclare les employés auprès des assurances sociales obligatoires et facilite ainsi les démarches administratives des employeurs. En revanche, Chèque Service ne dispense pas d'autorisation de séjour ni d'autorisation de travail, qui relèvent de la compétence exclusive de l'office cantonal de la population.

Par ailleurs, il appartient aux employeurs et aux employés de communiquer les éléments pertinents à l'administration fiscale.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Mark MULLER